

ECOLE D'HABERE-LULLIN

REGLEMENT D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce règlement d'inscription afin d'éviter tous désagréments.

Nous accueillons régulièrement une centaine d'enfants par jour.

Les inscriptions se font via un logiciel sur internet. Cette formule permet la plus grande souplesse et donne un maximum d'autonomie aux familles dans la limite des prescriptions du fournisseur de repas.

Les tarifs peuvent évoluer en fonction de votre quotient familial

TARIFS

TYPE DE REPAS	Enfant en Elémentaire	Enfant en Maternelle
Repas classique et PAI		
QF 1 inférieur à 448	2,70 €	2,30 €
QF 2 entre 449 et 580	3,50 €	2,80 €
QF 3 entre 581 et 710	4,20 €	3,50 €
QF 4 entre 711 et 900	5,00 €	4,40 €
QF 5 entre 901 et 1333	5,20 €	4,70 €
QF 6 entre 1334 et 1999	5,50 €	4,90 €
QF 7 supérieur à 2000	5,70 €	5,10 €
Repas végétarien		
QF 1 inférieur à 448	4,20 €	3,80 €
QF 2 entre 449 et 580	5,00 €	4,30 €
QF 3 entre 581 et 710	5,70 €	5,00 €
QF 4 entre 711 et 900	6,50 €	5,90 €
QF 5 entre 901 et 1333	6,70 €	6,20 €
QF 6 entre 1334 et 1999	7,00 €	6,40 €
QF 7 supérieur à 2000	7,20 €	6,60 €
Repas enfants placés en famille d'accueil		
Repas classique et PAI	4,20 €	3,50 €
Repas végétarien	5,70 €	5,00 €
Tarifs spéciaux		
Inscription en retard repas classique et PAI	6,70 €	6,10 €
Inscription en retard repas végétarien	8,20 €	7,60 €
Repas pris sans inscription préalable	15,00 €	15,00 €

Vous êtes domiciliés à Habère-Lullin :

- Fournir à la mairie une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 2000
- L'attestation doit dater de moins d'un mois au moment du dépôt
- Le tarif de droit s'appliquera dès réception de l'attestation sans effet rétroactif

Vous êtes domiciliés à Habère-Poche :

- Fournir à votre mairie une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 2000
- Vous réglez le repas au tarif plein
- C'est la mairie d'Habère-Poche qui procèdera à un remboursement

Enfin dans la mesure où le prestataire ne peut pas fournir un repas adapté au régime alimentaire de l'enfant (suivant un PAI établi), un panier repas sera nécessaire. Il sera fourni par les parents et une participation forfaitaire de 2,50 € par repas leurs sera demandée.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent sur internet sur le portail parents à l'adresse <http://www.logicielcantine.fr/habere-lullin>.

Vous retrouverez toutes les informations dans le guide utilisateur qui est consultable via le logiciel.

Les règlements se font par carte bancaire. Vous êtes redirigés sur une page du Trésor Public.

Dans le cas où vous n'auriez pas d'accès à internet ou de moyens de paiement en ligne, vous avez la possibilité de retirer en Mairie un formulaire d'inscription mensuel et de régler par chèque bancaire.

Vous devez inscrire votre enfant au plus tard le mercredi matin avant 8 h pour la semaine suivante.

Au-delà de ce délai les inscriptions sont toujours possibles (inscription en retard), mais au coût majoré :

	Enfant en Elémentaire	Enfant en Maternelle
Inscription en retard repas classique et PAI	6,70 €	6,10 €
Inscription en retard repas végétarien	8,20 €	7,60 €

Tout repas pris sans inscription préalable est facturé **15 € par repas**.

Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année mais les réservations sont toujours conditionnées au paiement.

En cas de sorties scolaires les pique-niques sont préparés par le fournisseur de repas (il est demandé aux parents de fournir une gourde à leurs enfants pour éviter l'utilisation des bouteilles en plastique jetables).

ANNULATIONS

Toute inscription peut être modifiée par la famille elle-même **au plus tard 72 heures à l'avance**.

En cas d'absence pour maladie vous devez prévenir au plus tôt par mail à cantine@habere-lullin.fr en joignant un certificat médical. Un jour de carence est appliqué.

Le repas du jour est facturé. En effet le délai est trop court pour décommander le repas auprès du prestataire.

Si nécessaire et sur votre demande (avant 12 h pour le repas du lendemain), les repas suivants seront annulés et feront l'objet d'un avoir.

Le repas qui n'a pu être annulé ne peut pas faire l'objet d'un « Doggy Bag » pour des raisons sanitaires mais aussi d'organisation.

ABSENCE D'UN ENSEIGNANT NON REMPLACÉ

	L'enfant ne reste pas à la cantine	L'enfant reste à la cantine
Absence jour 1	Vous devez demander l'annulation du repas par mail à cantine@habere-lullin.fr le jour-même avant 9 h 00 Le repas sera remboursé	Vous n'avez rien à faire
Absence jour 2 et suivants	Vous devez demander l'annulation du repas par mail à cantine@habere-lullin.fr la veille avant 17 h 00 Le repas sera remboursé	Vous n'avez rien à faire

REMBOURSEMENTS

Vous avez un crédit sur votre panier cantine (suite à modifications de vos inscriptions ou annulations) :

- Votre enfant quitte l'école en cours d'année. Vous devez fournir un RIB à la mairie et vous aurez un remboursement immédiat.

- Votre enfant est scolarisé à Habère-Lullin l'an prochain ou ne sera plus scolarisé à Habère-Lullin l'an prochain mais vous avez un autre enfant qui le sera . Vous avez la possibilité de conserver votre avoir pour la rentrée prochaine ou d'en demander le remboursement.

- Votre enfant ne sera plus scolarisé à Habère-Lullin l'an prochain. Votre avoir sera remboursé.

Dans ces deux derniers cas le remboursement interviendra en fin d'année scolaire en fournissant un RIB.

Les remboursements se font par virement via la trésorerie de Bonneville.

RECAPITULATIF

- ✍ Les inscriptions et les règlements se font via internet.
- ✍ Les annulations sont possibles au plus tard 72 heures à l'avance
- 📄 En cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical dès le 1^{er} jour de l'absence contacter immédiatement la mairie par mail à cantine@habere-lullin.fr. Le repas du premier jour d'absence sera facturé mais les suivants seront annulés si besoin sur demande des parents (avant 12h pour le repas du lendemain) et feront l'objet d'un avoir.

TRES IMPORTANT

LA FICHE DE RENSEIGNEMENT QUI EST DISTRIBUEE AUX ENFANTS A LA RENTREE DOIT ETRE RETOURNEE AUX ENSEIGNANTS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE ET FAIRE L'OBJET D'UNE MISE A JOUR EN CAS DE MODIFICATION DES COORDONNEES QUI ONT ETE INITIALEMENT DONNEES.

TOUT ENFANT INSCRIT A LA CANTINE, QUI POUR UNE RAISON EXCEPTIONNELLE NE MANGERAIT PAS, DOIT FOURNIR IMPERATIVEMENT A L'ENSEIGNANT UNE AUTORISATION DE SORTIE SIGNEE DES PARENTS (TELECHARGEABLE SUR LE LOGICIEL CANTINE, PARTIE DOCUMENTS-REGLEMENTS). A DEFAUT L'ENFANT NE POURRA PAS QUITTER L'ECOLE.

VOS INTERLOCUTEURS

- Mme Marilyne SUEUR
- En cas d'absence, Madame Magali TALBOT
- Par mail à cantine@habere-lullin.fr
- Par courrier
- En mairie, aux horaires d'ouverture au public.

AUCUN MESSAGE TELEPHONIQUE N'EST PRIS EN COMPTE

Merci pour votre compréhension.

Le Maire adjoint délégué
aux affaires scolaires
et petite enfance
Séverine VAUDAUX